



Aux responsables brancardiers

Votre mission

Vous avez été choisi...

Vous avez été choisi comme Responsable d'une Équipe de brancardiers, c'est-à-dire que vous aurez la charge de diriger des hospitaliers brancardiers pour assurer en toute sécurité les déplacements d'un groupe de personnes malades qui vont séjourner à Lourdes. Merci d'avoir accepté cette mission !

Dates à retenir

Votre présence est vivement souhaitée :

- à la **réunion des responsables**,
- à la **journée de lancement du pèlerinage**.

Une invitation indiquant la date et le lieu vous parviendra.

Vous pouvez aussi consulter le site web

<http://www.hospitalite-yvelines.org> à l'onglet Actualités

Les tâches du responsable et du co-responsable Brancardier

Les principales tâches

Vous avez à faire fonctionner en équipe des brancardiers qui ne se connaissent pas au début du pèlerinage et qui viennent d'horizons différents, mais tous réunis par leur foi et leur volonté de services aux personnes malades dans ce lieu qu'est Lourdes.

Vous avez à organiser l'accompagnement et le déplacement des personnes malades qui se rendent à la salle à manger pour les 3 repas journaliers. Vous affecterez pour le retour de la salle à manger les brancardiers qui sont logés en foyer afin d'éviter les files d'attente aux selfs.

Votre rôle consiste à organiser cette équipe pour que toutes les personnes malades emmenées en pèlerinage par l'Hospitalité, le fassent dans les meilleures conditions.

Votre attention devra surtout porter sur :



- le service des nouveaux brancardiers,
- les mouvements des personnes malades de votre Couleur,
- la circulation de l'information dans votre équipe.
- Le respect des horaires

Respecter les consignes...

Afin d'avoir une sérénité au sein de toutes les équipes, vous devez respecter les consignes reçues, sans les amender, les contester, les taire, pour les aspects d'organisation et de logistique, du Président, des deux vice-présidents, pour les aspects médicaux, du médecin chef, pour les aspects spirituels de l'aumônier du pèlerinage.

Agir dans la paix

Soyez un ouvrier de paix : on obtient beaucoup par un sourire, plus que par un ordre. Le sourire est silencieux, il ne stresse pas la personne à qui l'on s'adresse.

Le service des nouveaux brancardiers

Veillez à leur accueil au sein des équipes. Incitez-les à poser toutes les questions qu'ils souhaitent et à solliciter de l'aide à toute nouvelle difficulté.

Présentez- leur dès que possible et formez-les à utiliser les différents matériels à leur disposition en toute sécurité.

Pour favoriser leur intégration rapide, faites les participer à maximum d'opérations concernant les mouvements des personnes malades.

Assurer la mise en place d'un roulement au sein de l'équipe pour que tous les déplacements des personnes malades soient accompagnés du lever jusqu'au coucher.

En outre, assurez-vous le soir de l'arrivée qu'ils savent comment rejoindre leur lieu d'hébergement.

Vous veillerez à ce que les nouveaux hospitaliers soient disponibles pour la visite des sanctuaires (*notez la date, et rappelez-la*).

Aux côtés du responsable de Couleur, vous animerez la réunion avec les nouveaux de votre équipe de Couleur, organisée en fin de premier jour du pèlerinage, afin de répondre à leurs questions et les rassurer.



Les mouvements des personnes malades

Tous les mouvements extérieurs sont soumis à un programme assorti des consignes strictes délivrées par les responsables de l'Hospitalité.

Veillez à la bonne circulation des consignes et à la bonne coordination des tâches au sein des sous-groupes de brancardiers dans le cadre de destinations différentes et alternées au cours d'une même journée.

Le responsable de Couleur est responsable de l'ensemble des mouvements des personnes malades de votre Couleur. Veillez à ce qu'une autorisation de sortie de l'enceinte des Sanctuaires soit donnée préalablement, en veillant à ce que cette sortie se fasse avec un binôme d'accompagnants hospitalier-brancardier.

Si une personne extérieure au pèlerinage souhaite promener ou accompagner une personne malade qu'elle connaît en dehors des Sanctuaires, il est impératif de la diriger vers le responsable couleur qui règlera cette question.

Visiteurs extérieurs

Les visiteurs extérieurs, membres de familles ou amis de personnes malades ne doivent pas avoir accès aux chambres, les visites ont lieu au Transit de l'accueil Notre-Dame, ou sur la terrasse du Jardin d'Hiver.

Affectations des brancardiers

N'effectuez aucun changement dans les affectations des brancardiers sans en avoir l'accord du responsable des équipes extérieures, son nom figure sur le livret du pèlerinage qui est en votre possession.

Communication dans l'équipe

- Faites-vous immédiatement reconnaître de tous les membres de votre équipe et réciproquement faites connaissance le plus rapidement possible avec l'ensemble de l'équipe de couleur. Votre badge et ceux de vos coéquipiers doivent être portés dès le départ de manière très visible.
- Pour vous assurer chaque jour que tout va bien au sein de votre équipe, et remédier rapidement dans la mesure du possible aux éventuels dysfonctionnements, nous vous recommandons d'organiser chaque jour une mini-réunion, pour un échange rapide entre les hospitaliers en chambre et brancardiers d'une même couleur.



- Enfin, communiquez votre numéro de mobile à votre équipe et restez joignable ; réciproquement, notez les numéros de mobile de votre équipe pour pouvoir les joindre rapidement.

L'animation spirituelle au sein de la Couleur

Le soutien spirituel

Les aumôniers sont disponibles pour tout service auprès des personnes malades et des hospitaliers : il est important d'en informer les personnes de votre équipe.

Le sacrement des malades

Si une personne malade désire recevoir le sacrement des malades, relayez l'information à votre Aumônier de Couleur.

Le temps de prière du matin

Assurez la préparation et le déroulement du temps de prière du matin des brancardiers.

La sécurité

Service de sécurité

La sécurité est assurée 24h/24 sur les sites par le Service de Sécurité et de Prévention Incendie des Sanctuaires.

Un responsable « Sécurité » est désigné à chaque étage, son nom et son numéro de téléphone sont dans le livret de l'Hospitalité, il est le lien entre l'Hospitalité et les sanctuaires.

Pour toute urgence dans les sanctuaires il est de votre responsabilité de toujours les prévenir devant toute urgence médicale ou de situation de détresse dans l'enceinte des Sanctuaires au poste 80 60 si vous appelez de l'intérieur ou à partir d'un portable le 05 62 42 80 60. Ils sont en lien avec le poste de secours les pompiers ou le commissariat.

Prévention Incendie : locaux Non-Fumeurs

En accord avec ce service de « Sécurité - Prévention Incendie » nous vous demandons de respecter et de faire respecter les normes de sécurité de l'Accueil des personnes malades.

Interdiction stricte de fumer dans les locaux de



l'Accueil et dans l'enceinte des Sanctuaires en général.

Locaux dégagés

Veillez à la libre circulation dans les couloirs d'étage :

- pas de tringlots ou autre qui entraveraient le passage ;
 - pas d'obstacle dans les chambres qui entraveraient la fermeture automatique des fenêtres ;
 - pas de chaises bleues dans les couloirs ou devant les ascenseurs.
-

Repas et régimes

Repas et régimes

Si vous donnez à boire ou à manger à une personne malade, vérifiez toujours si une pastille apparaît sur son badge : **Aucun aliment sans l'accord du médecin ou de l'infirmière.**

Régimes	
● rouge	tout liquide interdit !
● orange	semi-liquide, mixé
● jaune	petits morceaux hachés
● vert	diabétique
● bleu	sans sel
● marron	mange en chambre

Je vous remercie de votre collaboration et de votre dévouement.

Jean-Louis GLORIAN

Président de l'Hospitalité

☞ *Afin d'améliorer le service, n'hésitez pas à me faire part de vos remarques.*